



MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.221.002.1 DU 6 AVRIL 1994

Odomètre GEO TECHNICK modèle M 10 (PRECISION ORDINAIRE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 72-388 DU 4 MAI 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS DE LONGUEUR.

FABRICANT

GEO TECHNICK, 21, Muhlenberg Strasse, D 3507 Baunatal, Allemagne.

DEMANDEUR

METLAND, 5, boulevard de Créteil, 94100 Saint Maur des Fossés.

OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation de modèle n° 93.00.221.003.1 du 22 oc-

tobre 1993 (1) et n° 94.00.221.001.1 du 20 janvier 1994 (2), relatives à l'odomètre GEO TECHNICK modèle M 10.

CARACTERISTIQUES

L'odomètre GEO TECHNICK modèle M 10 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée, par la conception du compteur.

Les modifications concernent :

- la présentation du boîtier du compteur,
- le support des unités de mesure,
- le dispositif de remise à zéro,
- la position de l'axe d'entraînement du compteur par la roue de l'odomètre,
- le matériau et le nombre de dents de la première roue dentée de la chaîne cinématique, permettant l'incrémentación du compteur. Cette première roue dentée est en matériau composite ou en acier.

(1) Revue de Métrologie, octobre 1993, page 1317.

(2) Revue de Métrologie, janvier 1994, page 7.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision n° 93.00.221.003.1 du 22 octobre 1993 précitée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Elles sont identiques à celles qui sont définies dans les décisions d'approbation de modèle précitées.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 7 février 2000.

ANNEXES

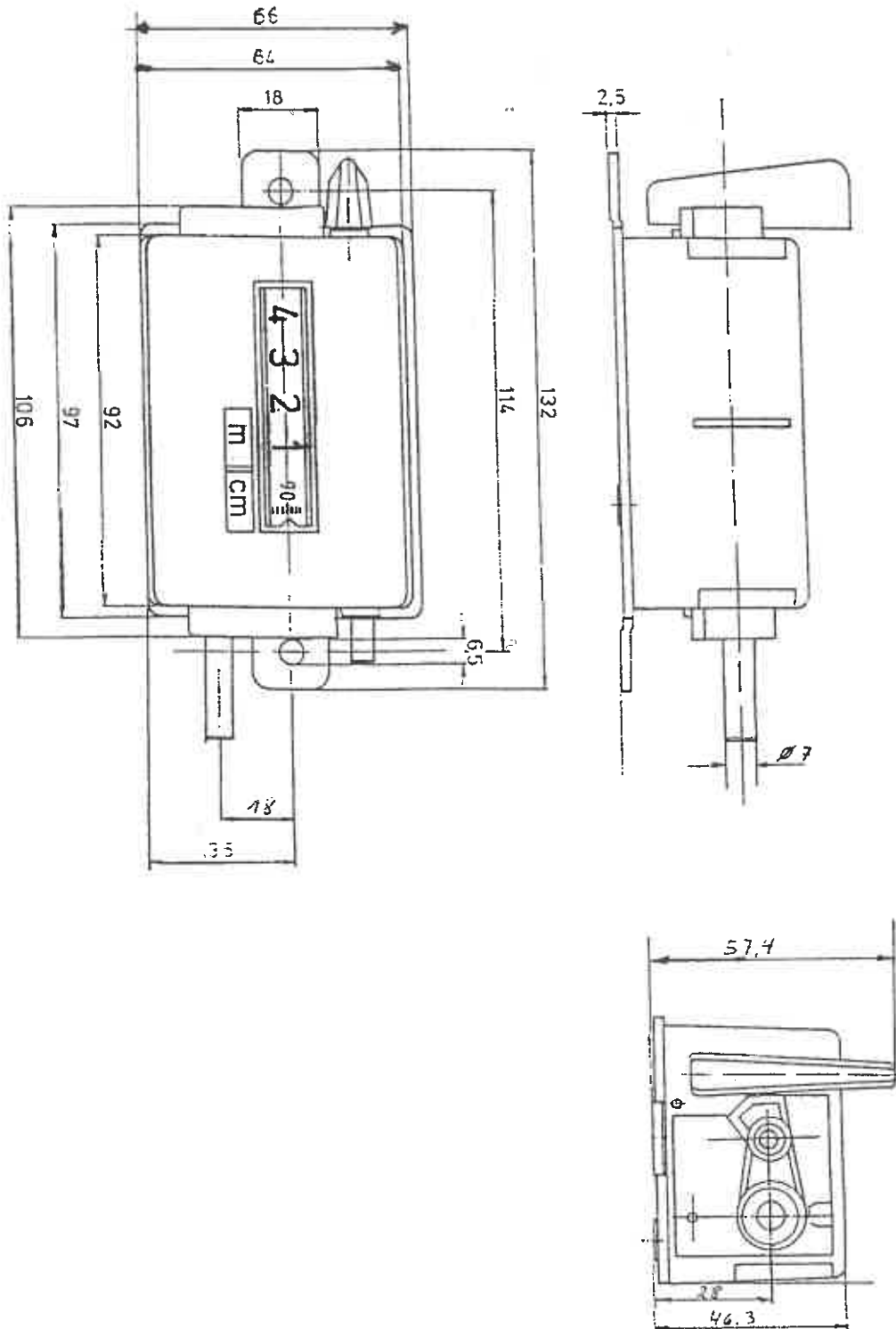
Schéma du compteur n° 6075-1.

Photographie n° 6075-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,
J. HUGONET

■ N° 6075-1
ODOMETRE GEO TECHNICK M 10

Schéma du compteur





■ N° 6075-2
ODOMETRE GEO TECHNICK M 10

